



UNE NOUVELLE FOIS, NOS PERSONNELS SONT PRIS POUR CIBLES !

Ce matin, à 7h20, lors de l'ouverture du quartier disciplinaire, le détenu G. s'est préparé à l'arrivée des personnels et a projeté du café en direction des agents.

Fort heureusement, le café était tiède et n'a pas occasionné de brûlures.

Mais la situation ne s'est pas arrêtée là : le détenu a également craché au visage de la gradée et de l'agent affecté au QD.

FO JUSTICE AVAIT POURTANT ALERTÉ !

Depuis longtemps, **FO Justice** demande le transfert de ce détenu, dont le comportement est source de nombreuses difficultés et perturbations au sein de la détention.

Pour **FO Justice**, la situation actuelle n'est plus acceptable.

Ce détenu doit faire l'objet d'une prise en charge adaptée à son profil et à son comportement. **FO Justice** demande notamment que soit étudiée son affectation au quartier d'isolement, ainsi que son transfert vers une structure adaptée.

COMBIEN DE TEMPS FAUDRA-T-IL ENCORE ATTENDRE ?

FO Justice alerte depuis longtemps sur la gestion de profils particulièrement problématiques au sein de la Maison centrale de Saint-Maur.

Ce détenu, déjà malheureusement connu des personnels au cours de sa détention, adopte depuis la mutinerie un comportement particulièrement problématique et contribue à maintenir un climat de tension au sein de la détention. Désormais, ce sont directement les personnels qui sont pris pour cible

Nous le répétons aujourd'hui avec fermeté :

À force de ne pas entendre les alertes du terrain, le risque est qu'un jour un incident dramatique survienne.

Il ne faudra alors pas dire que personne n'avait prévenu.

FO JUSTICE SALUE LE COURAGE DES PERSONNELS

FO Justice tient à féliciter et saluer le professionnalisme, le sang-froid et le courage des agents confrontés quotidiennement à des situations de plus en plus difficiles.

À la suite de cette agression par crachat, le protocole prévu a été immédiatement mis en œuvre et les agents concernés se sont rendus aux urgences.

FO Justice sera aux côtés des personnels dans toutes les démarches et procédures qui seront engagées à l'encontre de ce détenu et veillera à ce que les agents bénéficient de tout l'accompagnement nécessaire.

FO JUSTICE DEMANDE :

- Le transfert de ce détenu ;
- Une prise en charge adaptée à son profil et à son comportement ;
- L'examen de son affectation au quartier d'isolement ;
- Des mesures concrètes pour garantir la sécurité des personnels.

LA SÉCURITÉ DES AGENTS N'EST PAS NÉGOCIABLE !

FO JUSTICE continuera d'alerter, de dénoncer et d'agir.

Le bureau local de SAINT MAUR, le 02 OCTOBRE 2026

